

Givrand

Syndicat des marais : vers une nouvelle réglementation

Une réunion d'information s'est tenue le 13 décembre pour le bilan des actions réalisées en 2012 par le syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Une nouvelle réglementation en 2013

Devant 90 personnes représentant les acteurs du territoire (élus, pêcheurs, chasseurs et piégeurs), Johan Bornier de la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles, a exposé les contraintes d'un nouvel arrêté ministériel.

Dans le cadre d'un projet de réintroduction du vison d'Europe, une nouvelle réglementation sera mise en place dès 2013. Elle impose, d'avril à juillet, de modifier les cages-pièges par l'intermédiaire d'un dispositif, permettant aux femelles vison d'Europe de s'échapper. Or, selon Johan Bornier, « ce vison, dont l'aire de répartition (l'Aquitaine) tend à s'amenuiser, n'est pas présent en

Vendée ».

Le sénateur Jean-Claude Merceron fait état d'un courrier envoyé à Delphine Batho, ministre de l'Écologie, « afin d'indiquer que les décisions prises concernant cette espèce sont sans réalités de terrain ».

Rongeurs aquatiques : résultats positifs

Mise en place depuis 2004, la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles est constituée du piégeage et du tir au fusil. En 2012, l'action contre ces espèces d'origines tropicales a été réalisée par 65 chasseurs et piégeurs volontaires, qui ont capturé 4 381 ragondins et rats musqués (depuis 2004 : 49 276). Face aux résultats positifs obtenus, l'accentuation nécessaire de la mobilisation pourrait se heurter à cette décision contraire.

Une nouvelle plante aquatique envahissante

Commencée il y a seize ans dans les



De gauche à droite : Philippe Bernard, Fabien Bridonneau, Christophe Gaborieau, Jean-Claude Merceron, Johan Bornier et Pierre Travert.

marais du Jaunay, la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes, en particulier la jussie et le myriophylle du Brésil, fait appel à des travaux d'arrachage mécanique et manuel (133 km de fossés en 2012). Mais, une nouvelle plante envahissante, l'*egeria densa*, est apparue sur un linéaire de 1 200 m.

On déplore aussi la présence du

baccharis qui envahit les berges des fossés et étiers des marais.

Quant à l'écrevisse de Louisiane, apparue en 2002, et occasionnant la détérioration des berges et la disparition d'espèces, sa colonisation progresse vers la Vie et dans les marais du Jaunay. Aujourd'hui, seule la pêche permet de réduire ces populations.